

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2023 A 18H30

Le 23 FEVRIER 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LES VILLETES s'est réuni à la mairie, 19C Place de la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, SABOT Christine, MOURIER Claire
DUCHAMP Angélo, CHEVALIER Isabelle, GRANGER Clara, SABATIER Denise,
BILLON Gilbert, POLICARD Sylviane, GERENTON Sébastien.

Étaient absents et excusés : BONNISSOL Fabien ayant donné pouvoir à TREVEYS Marc,
VACHER Thierry
COLOMBET Serge.

Secrétaire de séance : SABOT Christine.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2022
- Projet de réhabilitation du bâtiment mairie-poste -bibliothèque : modification du plan de financement
- C.C.M.V.R : convention de prêt du parc scénique mutualisé
Synd. Départemental d'Energies : renouvellement EP + bornes parking stade
- Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FÉVRIER 2023

*** APPROBATION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

*** PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT MAIRIE-POSTE-BIBLIOTHÈQUE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le plan de financement approuvé lors de la séance de conseil municipal du 15 novembre 2022. Depuis cette date, la municipalité a finalisé le PCSES (Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social), document requis pour la demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). A ce sujet, la municipalité a reçu Monsieur Nicolas DOUEZ, représentant la DRAC, le jeudi 16 février en mairie. Il nous a présenté les modalités et les exigences du dossier de subvention DRAC. Les subventions DETR et DRAC ne pouvant être cumulées sur le même plan de financement, il convient ainsi de modifier le plan de financement initial.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs.

DÉPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Travaux	546 129,13 €	DETR 2023	195 403,27 €	30.00
Maîtrise d'œuvre (12,89 %)	65 535,50 €	Fonds vert	54 612,91 €	8.38
Missions de contrôle	12 373,15 €	Région	195 403,27 €	30.00
Dépenses imprévues (5 %)	27 306,46 €	CCMVR	70 000,00 €	10.75
		Dépt. Hte-Loire CAP 43	5 655,93 €	0.87
		TOTAL SUBVENTIONS	521 075,38 €	80.00
		Autofinancement	130 268,85 €	20.00
TOTAL DÉPENSES	651 344,24 €	TOTAL RECETTES	651 344,24 €	100

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, en vue d'aider au financement de la réhabilitation de la bibliothèque municipale. La demande de subvention porterait sur un montant de 62 479.93 €, sur un projet dont les dépenses éligibles s'élèvent à 156 199,84€, soit un taux de 40 %.

*** CCMVR : CONVENTION DE PRÊT DU PARC SCÉNIQUE MUTUALISÉ**

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron a investi dans un parc scénique pour permettre la réalisation de petits événements ou compléter certains équipements. Il sera mis à disposition des communes membres de l'intercommunalité et des associations d'intérêt communautaire. Seul, ce parc scénique peut permettre de réaliser de petites formes de concerts, remises de prix, inaugurations, cérémonies... Différentes formules de prêt sont possibles selon les besoins. Pour utiliser le parc scénique, il convient de signer la convention de prêt et de remplir un formulaire de demande de prêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt.

*** SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RENOUVELLEMENT EP + BORNES PARKING DU STADE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :
16 554,43 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55%, soit :
16 554,43 x 55 % = 9 104,94 €

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet des travaux et accepte de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente.

*** QUESTIONS DIVERSES :**

- Demande d'emplacement d'un commerce ambulancier un jour par semaine : le conseil municipal donne son accord et préconise le lundi, le jeudi ou le samedi.

- Mail de Fabien BONNISSOL : informations au sujet de la gestion des déchets annoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de Séance, Christine SABOT	Le Maire, Marc TREVEYS
	

